

Mercredi 20 avril 2011



**ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA**

**FEUILLETON** N° 33  
**ET AVIS**

**CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE**

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N° 20) — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act*

M<sup>me</sup> la ministre WOWCHUK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N° 23) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (agrément et publication de documents)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accreditation and Disclosure)*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière (civrières motorisées)/The Emergency Medical Response and Stretcher Transportation Amendment Act (Power-Assisted Stretchers)*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 211) — *Loi sur l'accès aux défibrillateurs/The Defibrillator Access Act*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 213) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes-cadeaux)/The Consumer Protection Amendment Act (Gift Cards)*

M. DERKACH

(N<sup>o</sup> 214) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Day Act*

M<sup>me</sup> ROWAT

(N<sup>o</sup> 215) — *Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Act*

M<sup>me</sup> DRIEDGER

(N<sup>o</sup> 216) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (plafonnement des frais administratifs)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Capping Administrative Costs)*

## **PÉTITIONS**

M. BOROTSIK

M<sup>me</sup> MITCHELSON

M. BRIESE

M. GOERTZEN

M. PEDERSEN

M. DYCK

## **RAPPORTS DE COMITÉS**

## **DÉPÔT DE RAPPORTS**

## **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

## **QUESTIONS ORALES**

## **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

## ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

#### REPRISE DU DÉBAT (SEPTIÈME JOUR)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* WOWCHUK

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. MCFADYEN

Que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

reconnaisse que le présent budget contient des promesses louables pour les Manitobains, y compris :

- a) l'utilisation de fonds provenant du fédéral afin de doter enfin le Manitoba d'une présence policière accrue;
- b) un financement plus fiable pour les universités et les collèges et une plus grande flexibilité dans leur quête d'excellence;
- c) un soutien en capital afin que nos infrastructures médicales, scolaires et récréatives puissent apporter des améliorations nécessaires, notamment la salle d'urgence à l'hôpital Grace, l'hôpital situé à Sainte-Anne et des écoles comme celle de Sage Creek;
- d) des ressources additionnelles à court et à long terme visant la protection des Manitobains contre les conditions d'humidité excessive;
- e) un modeste allègement fiscal pour les familles manitobaines, y compris un crédit d'impôt foncier de base pour l'éducation.

Cependant, l'Assemblée doit aussi souligner que dans son budget, le gouvernement aurait pu en faire davantage pour répondre aux besoins des générations futures en réduisant le gaspillage, la mauvaise gestion ainsi que sa dépendance face à la dette et au déficit croissant et en évitant d'augmenter les impôts pendant les années non électorales.

Par conséquent, l'Assemblée décide d'appuyer les promesses positives mentionnées ci-dessus, mais demande que le gouvernement provincial apporte les modifications suivantes à sa politique budgétaire générale :

- a) que le gouvernement réduise le gaspillage et la mauvaise gestion, en permettant d'abord à Hydro-Manitoba de construire la ligne BiPole III sur le côté est, ce qui permettra de protéger la fiabilité du système d'Hydro-Manitoba, de réduire les effets sur l'environnement ainsi que le déficit sommaire à long terme et d'offrir aux familles manitobaines des économies de 11 748 \$ de plus;

- b) que le gouvernement mette en place des mesures visant à réduire le déficit et à contrôler la dette par le biais d'un processus de revue des dépenses qui réduira le gaspillage, qui protégera les services sociaux de première ligne et qui favorisera une approche fiscale plus équilibrée, garantissant ainsi un avenir plus prospère pour les Manitobains.

(M<sup>me</sup> STEFANSON — 28 min)

---

## COMITÉ PLÉNIER

## COMITÉ DES SUBSIDES

---

## APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N<sup>o</sup> 6) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N<sup>o</sup> 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M<sup>me</sup> la ministre OSWALD

(N<sup>o</sup> 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)*

---

## DEUXIÈME LECTURE

M<sup>me</sup> la ministre HOWARD

(N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'arbitrage relatif aux pompiers et aux travailleurs paramédicaux/The Firefighters and Paramedics Arbitration Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N<sup>o</sup> 16) — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. le ministre MACKINTOSH

(N<sup>o</sup> 17) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N<sup>o</sup> 18) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* SWAN

(N<sup>o</sup> 19) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M<sup>me</sup> la *ministre* OSWALD

(N<sup>o</sup> 21) — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act*

---

**QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS —  
ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE**

**TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE — QUATRIÈME SESSION**

**QUESTIONS ÉCRITES**

M. PEDERSEN

17. Lorsqu'on choisira le tracé de la ligne de transport Bipole III, obtiendra-t-on les emprises nécessaires en proposant aux propriétaires fonciers qui sont des particuliers des servitudes ou en achetant leurs biens-fonds? De quelle façon la valeur de ces biens-fonds sera-t-elle déterminée?
18. Hydro-Manitoba a annoncé publiquement qu'elle ne peut pas utiliser l'expropriation comme mesure d'acquisition d'emprises. Le gouvernement du Manitoba expropriera-t-il les biens-fonds privés au nom d'Hydro-Manitoba en vue de la construction de Bipole III si les propriétaires ne parviennent pas à une entente acceptable avec Hydro-Manitoba?
19. Quelle sera la distance minimale entre Bipole III et les résidences, les cours et les fermes d'élevage?
20. Quels sont les critères d'Hydro-Manitoba pour déterminer les effets de Bipole III sur les animaux d'élevage?
21. Quels sont les effets sur les services de téléphonie cellulaire, les systèmes de positionnement global (GPS) et l'équipement électronique qui sont à proximité de Bipole III?

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 24) — *Loi sur le financement de l'innovation/The Innovation Funding Act*

M. le *ministre* SWAN

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

---